



LA CHAPELLE
SUR ERDRE

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte cinq grands principes budgétaires : la sincérité, l'annualité, l'unicité, la spécialité et l'équilibre. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 9 février 2026 par le conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 15 décembre 2025 en conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il a été établi sur les bases suivantes :

- la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services rendus à la population ;
- des prévisions sincères concernant les recettes versées par l'État : fiscalité assise sur les bases d'imposition connues au 31/12 et dotations de fonctionnement et péréquation adossées sur les niveaux de l'année précédente étant donné que les notifications n'interviendront pas avant le vote du budget ;

Le projet de Budget proposé vise à garantir les grands équilibres et la durabilité financière de la Ville :

- par l'équilibre entre capacité d'intervention (fonctionnement) et capacité d'investissement à travers l'épargne dégagée en fonctionnement ;
- par l'équilibre entre investissements d'entretien pour maintenir le patrimoine existant en bon état au regard des usages et investissements nouveaux / créatifs ;
- par le respect d'un équilibre adapté entre masse salariale (effectifs) et enveloppes services (moyens dévolus pour les missions) ;
- par le respect des seuils prudentiels applicables aux Collectivités concernant le suivi des ratios de gestion.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Priorités du budget :

La collectivité travaille à la maîtrise de l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement en vue de maintenir la qualité du service public et afin de dégager un autofinancement suffisant pour soutenir un plan d'investissement ambitieux tourné vers :

- 1 – L'éducation : priorité donnée d'une part à la création d'un Pôle éducatif au Nord de la commune, et d'autre part à la création d'une cuisine centrale mutualisée avec les Villes de Saint-Herblain et Orvault ;
- 2 – Une prise en compte des enjeux relatifs au patrimoine public : cela se traduit notamment avec les études programmatiques sur la « Mairie Annexe » et la « Maison de la Vie associative » en vue d'une redynamisation urbaine globale à l'échelle du centre-ville, mais aussi à travers un programme ambitieux de rénovation du bâti existant (2,8 M€ d'investissements d'entretien).

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 25 988 325 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 23 913 864 €.

Les rémunérations des agents correspondent à 70 % des dépenses de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette constitue l'autofinancement [ou épargne disponible pour investir], c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement. L'autofinancement des investissements s'élève à 1 229 461 € au BP 2026.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées par l'État
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	5 025 875 €	Atténuation de charges	60 000 €
Dépenses de personnel	16 607 814 €	Recettes des services	2 242 660 €
Atténuations de produits (pénalités financières SRU...)	563 900 €	Fiscalité directe et taxes parafiscales	19 841 561 €
Autres dépenses de gestion courante	1 575 075 €	Dotations et participations	3 786 399 €
Dépenses financières	125 000 €	Autres recettes de gestion courante	57 705 €
Dépenses exceptionnelles	5 200 €	Recettes exceptionnelles	0 €
Autres dépenses	11 000 €	Recettes financières	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Autres recettes	0 €
Total dépenses réelles	23 913 864 €	Total recettes réelles	25 988 325 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	742 445 €		
Virement à la section d'investissement	1 338 216 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 200 €
Total général	25 994 525 €	Total général	25 994 525 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,72 %
 2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,69 %
 3. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,74 % (avec majoration de 60 %)
- Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 16 098 329 €.

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'Etat (DGF + DNP) s'élèveront à 2 183 780 €, soit une baisse de 30 767 € par rapport au budgeté de l'an passé, dans l'attente de la notification des montants définitifs par les services de l'État fin mars – début avril.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule... Il en va de même pour les Collectivités.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes principales coexistent : le FCTVA (fonds de compensation de la TVA, qui est un remboursement de la TVA sur les travaux réalisés l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (si négatif)	Non applicable	Solde d'investissement reporté (si positif)	Non applicable
Acquisition logiciels	301 000 €	Mise en réserves au compte 1068	Non applicable
Subventions d'invnt versées (vidéoprotection)	0 €	Virement de la section de fonctionnement	1 338 216 €
Travaux et installations (annuels)	2 609 270 €	FCTVA	300 000 €
Opérations de travaux pluriannuelles (AP/CP)	1 825 000 €	Cessions d'immobilisations	37 000 €
Titres de participation	0 €	Subventions d'investissement	149 269 €
Opérations pour compte de tiers	0 €	Opérations pour compte de tiers	0 €
Remboursement d'emprunts	845 000 €	Emprunts nouveaux	3 019 540 €
Dépenses d'investissement liées à des écritures d'ordre	560 200 €	Recettes d'investissement liées à des écritures d'ordre	1 296 445 €
Total général	6 140 470 €	Total général	6 140 470 €

c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2026

Les crédits sont fléchés sur les opérations majeures suivantes :

- AP/CP Groupe Scolaire des Perrières : acquisition du terrain d'assiette, poursuite des études de maîtrise d'œuvre : 1 725 000 €
- AP/CP réhabilitation de la Mairie Annexe : 50 000 €
- AP/CP Maison de la Vie Associative : 50 000 €

Il ne s'agit là que des principaux investissements créatifs.

Les travaux d'entretien du patrimoine existant sont détaillés dans le rapport de présentation budgétaire mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

d) Les subventions d'investissements inscrites au BP

Les subventions d'équipement sont inscrites au budget au fur et à mesure de la réception des arrêtés d'attribution afin de respecter leur caractère certain.

La Ville a inscrit au Budget Primitif les subventions d'investissement suivantes, d'ores et déjà accordées, pour un montant total de 149 269 € :

- subvention du Conseil Départemental pour les aménagements réalisés sur le stade de rugby Bourgoin Decombe (contrat de territoire) : 105 147 €
- subvention de Nantes Métropole pour l'aménagement du terrain de stabilisation des migrants de l'est à la Métairie Rouge : 28 519 €
- subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation des vestiaires du stade de rugby Robert Mesnard : 14 000 €
- subvention de la Fédération Française de Tennis pour le relamping en LED d'un court de tennis couvert à Gesvrine : 1603 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 25 994 525 €

- Recettes et dépenses d'investissement : 6 140 470 €

→ dont 4 735 270 € d'effort d'équipement (travaux, acquisitions de terrains, logiciels, matériels)

- Budget total (F + I) : 32 134 995 €

b) Situation financière au dernier compte administratif publié

Ratios (issus des réalisations aux comptes administratifs)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Seuil prudentiel à respecter (alerte) / Référentiel communément admis
Population INSEE	20 044 hab	19 933 hab	19 957 hab	20 420 hab	20 813 hab	
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 065 €	1 104 €	1 167 €	1 196 €	1 266 €	moyenne ds recettes disponibles dans les Villes de la même strate : 1600 € par habitant en 2024 (soit 26 % de recettes en plus)
Taux d'épargne nette (épargne disponible / RRF)	 6,4 %	 3,5 %	 8,2 %	 10,0 %	 11,3 %	> 10 % (pour maintenir une capacité d'autofinancement des investissements minimale)
Epargne disponible pour investir	 1,4 M€	 0,8 M€	 1,7 M€	 2,6 M€	 2,9 M€	> 2,5 M€ pour disposer d'une capacité d'investissement de 4M€ par an
Encours de dette au 31/12	 9,2 M€	 10,8 M€	10,8 M€	 9,8 M€	 9 M€	< 9M€
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne de gestion)	 3,9 ans	 6,3 ans	 4,1 ans	 2,7 ans	 2,4 ans	< 6 ans
Taux d'endettement (encours de dette / RRF)	 43 %	 50 %	 46 %	 40 %	 33 %	Seuil d'alerte : 50%. Seuil soutenable : si < 33%

Principaux ratios ATR issus du BP 2026 :

	BP 2025		BP 2026		
Population totale INSEE	20 813 habitants		21 056 habitants		
DRF : Somme des comptes 6	23 253 302,00 €		23 913 864,00 €		
FDL : Compte 73111	16 015 440,00 €		16 098 329,00 €		
RRF : Somme des 7	26 691 952,00 €		25 988 325,00 €		
DEB : Somme des chap 20, 204, 21 et 23	6 612 097,96 €		4 735 270,00 €		
Encours dette	8 979 747,65 €		8 115 739,00 €		
DGF : Compte 74111	2 090 714,00 €		2 069 430,00 €		
MS : Chapitre 012	16 343 416,00 €		16 607 814,00 €		
DO : Somme des 6 + 164	24 119 302,00 €		24 759 864,00 €		

	BP 2025		BP 2026		Variation annuelle de BP à BP	écart par rapport à la moyenne de la strate 20k - 50k de l'année N-2	
RATIOS	Chapelle s/ Erdre	Moyenne Strate 20k - 50k (données DGCL 2023)	Chapelle s/ Erdre	Moyenne Strate 20k - 50k (données DGCL 2024)		en €	en %
1- Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 117 €	1 348 €	1 136 €	1 387 €	1,7%	-251 €	-18,1%
2- Produit des impositions directes / Population	769 €	777 €	765 €	812 €	-0,6%	-47 €	-5,8%
3- Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 282 €	1 714 €	1 234 €	1 600 €	-3,8%	-366 €	-22,9%
4- Dépenses d'équipement brutes / Population	318 €	367 €	225 €	400 €	-29,2%	-181 €	-44,6%
5- Encours de dette / population	431 €	900 €	385 €	908 €	-10,7%	-613 €	-61,4%
6- DGF / population	100 €	200 €	98 €	203 €	-2,2%	-105 €	-51,6%
7- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	70,28 %	60,50 %	69,45 %	60,00 %	-0,84 pts	8,85 pts	14,6%
8 - ratio abandonné (supprimé par la Loi)							
9a- Marge d'autofinancement courant (MAC) = Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90,36 %	92,90 %	95,27 %	93,10 %	4,91 pts	2,17 pts	2,3%
9b- Marge d'autofinancement des investissements	9,64 %	7,10 %	4,73 %	6,90 %	-4,91 pts	-2,17 pts	-31,4%
10- Taux d'équipement = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,77 %	23,50 %	18,22 %	25,40 %	-6,55 pts	-7,18 pts	-29,3%
11- Taux d'endettement = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	33,64 %	63,30 %	31,23 %	21,00 %	-2,41 pts	10,23 pts	48,7%

c) Effectifs : emplois permanents pourvus au 1^{er} janvier 2026 : 273 agents (en etp)

d) État de la dette

Charge globale de la dette en place au 1^{er} janvier 2026

Exercice	Encours de dette en début d'exercice	Annuité	Intérêts	Taux moyen	Capital restant dû au 31/12
2026	8 115 738,89	968 674,11	123 989,84	1,57%	7 271 054,62
2027	7 271 054,62	839 606,85	105 871,83	1,50%	6 537 319,60
2028	6 537 319,60	750 917,75	91 417,65	1,44%	5 877 819,50
2029	5 877 819,50	724 146,24	78 300,93	1,37%	5 231 974,19
2030	5 231 974,19	715 042,18	65 750,04	1,30%	4 582 682,05
2031	4 582 682,05	714 375,46	52 846,63	1,19%	3 921 153,22
2032	3 921 153,22	607 972,68	40 549,68	1,09%	3 353 730,22
2033	3 353 730,22	607 314,81	32 730,19	1,04%	2 779 145,60
2034	2 779 145,60	516 395,28	26 995,18	1,04%	2 289 745,50
2035	2 289 745,50	515 131,42	21 900,62	1,04%	1 796 514,70
2036	1 796 514,70	439 109,49	17 001,66	1,04%	1 374 406,87
2037	1 374 406,87	419 697,97	12 416,05	1,02%	967 124,95
2038	967 124,95	277 136,43	8 548,61	0,99%	698 537,13
2039	698 537,13	248 484,76	5 987,08	0,98%	456 039,45
2040	456 039,45	234 227,99	3 547,20	0,97%	225 358,66
2041	225 358,66	184 620,67	1 555,50	1,03%	42 293,49
2042	42 293,49	42 564,46	270,97	1,29%	0,00